



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mme Leblanc Pascale demeurant avenue Duchesse de Lorraine 8 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue Duchesse de Lorraine, 8 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°129S2.

Le projet consiste en l'extension et la transformation d'une maison d'habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- rehausse de 2 pans de toiture,
- environ 4,7m sous corniche,
- toiture à 2 versants perpendiculaires au faîte principal, à environ 45° et de faîtes inférieurs au faîte principal,
- en parement de briques et bardage ardoises idem existant,
- maçonneries en bois de ton brun idem existant,
- surface au sol non modifiée.

L'annonce de projet est réalisée conformément à l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du schéma d'orientation local :

- les lucarnes ne peuvent occuper plus de la moitié de la largeur des toitures, les toitures sont à versants inclinés obligatoirement à 40 degrés : les pentes de toit semblent être à environ 45° ;
- le ton des façades est le blanc peint ou le rouge-brun de la brique : briques beige-rouge-saumon et ardoises noires ;
- l'homogénéité de caractère et de coloris est respecté pour toutes les façades : façades en briques de teinte beige-rouge-saumon et en ardoises noires.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Gillemann), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07 octobre au 21 octobre 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 23 septembre 2019